

**SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ETUDES ET DE TRAITEMENT  
DES DECHETS MENAGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**

\*\*\*\*\*  
Séance du 17 décembre 2004

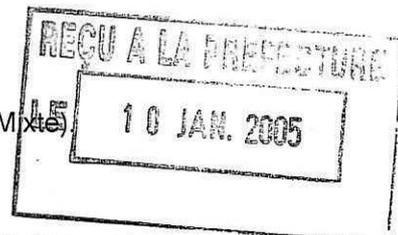
\*\*\*\*\*  
N° 2004-34

<b>Nombre de délégués en exercice :</b>	18	L'an deux mil quatre, le 17 décembre à quinze heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président.
<b>Présents :</b>	11	
<b>Date de la convocation :</b>	8 décembre 2004	

**Présents :** MM. ANDRIEU, ASTRUC, CAMBON, DE MARSAC, GARRIGUES, GUIRBAL, MASSAT, MOUNIE, PLAGES, SAUDEDE et STEIN.

**Absents excusés :** MM. COLLIN, DAGEN, MOIGNARD, NONORGUES, QUÉREILHAC, ROGER et ROSET.

**Assistaient à la séance :** Mlle NACEF (Semateg),  
MM. BARON et GINESTET (Syndicat Mixte)



**OBJET : Avenants aux marchés de prestations de transport des ordures ménagères et des déchets issus de la collecte sélective.**

Le Président rappelle que les prestations de transport, tri et traitement des déchets ménagers ont fait l'objet de différents marchés conclus fin 2003 à l'issue d'une procédure d'appel d'offres.

Ces prestations, divisées en plusieurs lots, correspondent aux différents marchés suivants :

- traitement des OM : 1 lot – durée 3 ans,
- tri et conditionnement des déchets issus de la collecte sélective : 4 lots – durée 3 ans,
- transport : 7 lots (dont 3 OM et 4 CS) – durée 14 mois (reconductible 2 fois par période de 12 mois).

Les montants des différents marchés ont été établis sur la base de quantités annuelles estimées (en fonction des productions observées les années précédentes) et il convient donc, pour les marchés de transport venant à expiration, d'ajuster les montants au plus près des quantités réellement exécutées.

---

Siège social : – Boulevard Hubert Gouze – B.P. 783 – 82 013 MONTAUBAN cedex  
☎ 05.63 21 79 80. - Fax : 05.63 91 40 21.

N° Siret : 258 201 367 00012 – APE : 900B

**SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ETUDES ET DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS**

C'est dans ce cadre que le Président propose d'approuver les différents avenants selon le détail figurant en annexe et dont le bilan fait apparaître une baisse globale de 46 650 € HT par rapport aux montants initiaux des marchés étant précisé que la Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuve les différents avenants aux marchés de transport des déchets dans les conditions exposées ;
- autorise le Président à signer lesdits avenants.

*Fait et délibéré,  
les jour, mois et an que dessus,*

Le Président,

Jean CAMBON

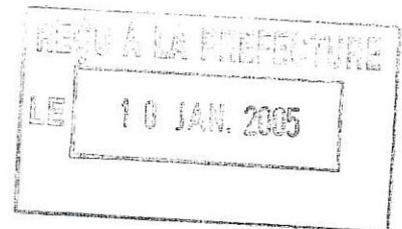
ACTE ADMINISTRATIF RENDU EXÉCUTOIRE  
DU FAIT DE SA TRANSMISSION AU  
REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE .....10 JAN. 2005

ET DE SA PUBLICATION LE .....10 JAN. 2005

Montauban, le 11 JAN. 2005

LE PRÉSIDENT,

Jean CAMBON



ANNEXE

Marché initial		Titulaire	Montant initial HT (pour 14 mois)	Avenant		Nouveau montant
N°	Objet			En +	En -	
OM 306	Transport OM zone Nord-Est (Caylus / Négrepelisse)	SURCA S.A	183 110.67		40 000	143 110.67
OM 307	Transport OM zone Ouest (Auvillar)	SURCA S.A	73 924.67	3 000		76 924.67
OM 308	Transport OM zone Sud (Beaumont / Dieupentale)	SARL ALPHA-OMEGA	66 150.00		7 150	59 000.00
CS 309	Transport CS zone Est (Caylus)	SURCA S.A	14 476.00	6 500		20 976.00
CS 310	Transport CS zone Nord (Négrepelisse)	SURCA S.A	26 223.17	5 000		31 223.17
CS 311	Transport CS zone Ouest (Auvillar)	SURCA S.A	34 356.00	4 000		38 356.00
CS 312	Transport CS zone Sud (Beaumont / Dieupentale)	SURCA S.A	28 781.67		18 000	10 781.67
		TOTAL	427 022.18	18 500	65 150	380 372.18

